

Toute l'actualité

Réforme du lycée : discours devant le Conseil supérieur de l'Éducation Discours - Luc Chatel

10/12/2009

Luc Chatel s'est exprimé sur la réforme du lycée devant le C.S.E. le jeudi 10 décembre 2009.

- Une réforme c'est d'abord une méthode et un calendrier
- Notre réforme c'est une ambition et trois objectifs
- L'orientation
- Classe de seconde
- Le cycle terminal
- Vie lycéenne
- L'autonomie
- Séries technologiques STI/STL

Mesdames et Messieurs,

Ce n'est pas sans émotion que je m'adresse aujourd'hui au Conseil supérieur de l'Éducation, pour présenter à votre assemblée les décrets et arrêtés qui réforment notre lycée d'enseignement général et pour vous exposer les axes de la réforme de la voie technologique.

Ce n'est pas sans émotion, car j'ai conscience de l'étape que nous sommes sur le point de franchir. Au cours des dernières décennies, le lycée a su accueillir et conduire jusqu'au baccalauréat une proportion toujours plus grande de notre jeunesse. En 1980, moins de 26 % d'une génération obtenait le baccalauréat ; ils sont actuellement 66 %. Mais aujourd'hui, le lycée doit affronter de nouveaux défis : réduire le nombre des sorties sans diplôme, qui reste beaucoup trop élevé (plus de 50 000), mais aussi conduire 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et plus de 50 % à un diplôme d'enseignement supérieur.

Et c'est bien pour cela que nous réformons aujourd'hui le lycée républicain : pour lui donner un élan nouveau et lui permettre d'assurer la réussite de chacun des élèves que la Nation lui confie.

Franchir cette étape et réformer le lycée, ce n'est pas un choix idéologique qui procède d'une volonté aveugle de briser ce qui marche. C'est plutôt une décision réfléchie et pragmatique, mûrie au cours des mois écoulés. Une décision résolue, inspirée par la nécessité de donner à notre lycée, au lycée qui nous a formés, la possibilité de prolonger ses réussites.

Une réforme c'est d'abord une méthode et un calendrier

Pour moi, réformer le lycée, c'était d'abord impulser une méthode, une écoute, une concertation et un calendrier. La méthode, le fil conducteur du processus de réforme ne pouvait être que l'écoute, le dialogue avec tous les acteurs et à toutes les étapes.

Ces étapes ont été au nombre de trois, avant celle que nous franchissons aujourd'hui.

un temps pour établir et partager le diagnostic avec :

la mission confiée à Richard Descoings qui est allé, de janvier à mai dernier, à la rencontre des lycéens, des professeurs, des chefs d'établissement et des familles a permis de poser le diagnostic et d'asseoir la concertation ;

la consultation organisée par les recteurs dans chacune de nos académies auprès de 1 300 lycées ;

la contribution aussi des C.V.L. et CAVL qui se sont montrés particulièrement actifs et créatifs ; sans oublier les synthèses réalisées à l'occasion des différentes réunions du CNVL ;

les contributions, qui m'ont été adressées, sur la base du rapport de Richard Descoings, que j'ai demandées dès mon arrivée au ministère de l'Éducation nationale aux syndicats, aux organisations lycéennes, aux fédérations de parents d'élèves et à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative.

- un temps pour élaborer le projet

À partir du diagnostic partagé, et à la suite du cadrage précisé par le Président de la République (13 octobre 2009), j'ai mis sur la table un ensemble de propositions, soumises à discussion.

Ces discussions ont eu lieu au ministère, à Paris (avec vous, les partenaires sociaux, c'est-à-dire les organisations lycéennes, les syndicats des personnels, les fédérations de parents d'élèves).

Ces discussions ont aussi eu lieu sur le terrain à l'occasion de mon tour de France des académies entre mi-octobre et fin novembre.

Parce qu'une réforme réussie doit être au plus près des attentes et des besoins, j'ai voulu aller à la rencontre des acteurs du lycée (professeurs, lycéens) et aussi de l'encadrement (chefs d'établissement, inspecteurs pédagogiques régionaux).

Ce tour de France, je l'ai entrepris pour écouter, pour tester et pour affiner chacune des mesures qui avaient été soumises à la discussion. Et j'ai été pleinement satisfait par la densité, la richesse des échanges que j'ai eus avec l'ensemble de mes interlocuteurs.

- un temps enfin pour la décision

Après le temps de la réflexion, après le temps de l'élaboration du projet, vient le temps de la décision, le temps des choix. J'ai pris mes responsabilités mais je peux vous dire que les choix que j'ai faits, les arbitrages que j'ai rendus ne l'ont pas été dans le secret d'un bureau de la rue de Grenelle, coupés de la réalité de nos établissements.

Non, ces choix se sont nourris des nombreux et riches échanges que j'ai eus avec les professeurs, avec les élèves, avec les parents à l'occasion de mes déplacements dans les lycées. Ils se sont nourris aussi des discussions avec leurs représentants, de nos discussions, de vos propositions. Oui, je l'affirme, cette réforme doit beaucoup à nos échanges et je tiens à en saluer la qualité. Les textes qui sont soumis aujourd'hui à votre avis sont la traduction réglementaire du sens, de l'ambition et des choix pédagogiques issus des travaux de concertation auxquels vous avez largement participé. Vous percevez comme moi la dimension de ces textes qui portent en eux le lycée que nous voulons pour nos élèves.

Notre réforme c'est une ambition et trois objectifs

Aujourd'hui, je voudrais rappeler à ce stade le sens profond de nos objectifs pour cette réforme. Elle procède tout entière d'une ambition : assurer la réussite de chaque lycéen. Et de fait, si nous réformons le lycée, ce n'est pas pour tout remettre en cause, ce n'est pas pour casser ce qui marche. C'est, au contraire, pour remédier aux imperfections, pour permettre à nos lycéens, à nos lycées de mieux accomplir la mission que nous leur confions. Oui, je crois qu'**un lycée réussi c'est un lycée qui fait réussir chaque lycéen.**

Et pour tendre vers cette ambition qui nous rassemble, j'ai fixé **trois objectifs clés à la réforme du lycée** :

Mieux orienter chaque lycéen pour en finir :

- avec l'orientation couperet
- avec le délit d'initié
- avec une voie exclusive d'excellence

Mieux accompagner chaque lycéen

- pour éviter les décrochages
- pour développer l'autonomie
- pour permettre d'atteindre l'excellence

Mieux adapter le lycée à son époque : pour que chaque lycéen

- maîtrise les langues étrangères
- accède à la culture
- se prépare aux responsabilités de l'âge adulte

L'orientation

Parmi les ambitions que porte la réforme du lycée, il en est une qui me tient particulièrement à cœur : améliorer l'orientation de nos élèves. Je veux qu'elle soit mieux préparée, mieux accompagnée et plus progressive. En effet, c'est au lycée que les jeunes affermissent leurs goûts, imaginent leur avenir personnel et professionnel, s'interrogent sur les chemins pour y parvenir.

Outre le renforcement de la qualité de l'information grâce aux plateformes numériques et à l'ensemble des dispositifs actuellement proposés dès le collège, comme le parcours de découverte des métiers et des formations, tous les élèves pourront bénéficier d'un suivi et de conseils individualisés. Un tutorat leur sera en effet proposé. Il sera assuré par des enseignants ou des C.P.E. qui seront spécialement formés à cette mission nouvelle, comme le précise le décret relatif à l'orientation des élèves.

Cette priorité absolue donnée à l'orientation nous amène à modifier l'organisation des enseignements et à mettre en place :

- une classe de seconde où le lycéen découvre et explore les parcours possibles**, pour faire un choix

d'orientation éclairé ;
 une classe de première organisée en séries mais **qui laisse encore des portes ouvertes en termes d'orientation** ;
 une classe terminale **davantage spécialisée et qui prépare mieux au supérieur.**

Cette nouvelle architecture permet des changements d'orientation jusqu'en classe de première et le décret sur l'orientation est modifié en conséquence. Désormais, les corrections de trajectoire en cours de parcours deviennent possibles à la demande et avec l'accord des élèves ou de leurs représentants légaux. Par ailleurs, des « stages passerelles » seront organisés pour permettre l'acquisition des pré-requis dans les disciplines de spécialisation lors des changements de série.

Enfin, pour limiter les redoublements, qui sont encore trop nombreux aujourd'hui et dont l'efficacité n'est pas toujours attestée, la réglementation permettra d'envisager le passage dans la classe supérieure à condition que les élèves suivent un stage de remise à niveau. Voyons maintenant l'architecture de ce nouveau lycée.

Classe de seconde

Avec cette réforme, la classe de seconde est réaffirmée dans sa véritable vocation : être une classe de détermination. Le premier point à souligner c'est que l'arrêté **relatif à l'organisation et aux horaires de la classe de seconde ne touche pas au volume horaire des lycéens : 28 h 30 ni plus ni moins.** Les lycéens le demandent, je m'y suis engagé. Ce volume est déjà bien au-dessus de la moyenne de l'O.C.D.E.

Vous constatez que la deuxième langue vivante figure dorénavant parmi les enseignements obligatoires destinés à tous les élèves. Aujourd'hui, 15 000 lycéens n'étudient qu'une seule langue, ce qui, dans le monde où nous vivons, restreint leurs perspectives d'études et d'emploi.

Dorénavant, les lycéens suivront, sur 23 h 30, des enseignements généraux qui approfondissent ceux du collège : mathématiques, français, histoire-géographie, langues, EPS.

Il reste donc cinq heures pour que chaque lycéen construise son parcours et assure mieux sa réussite en seconde. Ces cinq heures nous les avons organisées en deux heures d'accompagnement personnalisé et trois heures d'enseignements d'exploration.

Première nouveauté : deux heures d'accompagnement personnalisé pour tous les élèves, de la seconde à la terminale

C'est un véritable **temps d'enseignement**, encadré par les enseignants, et qui s'adresse à tous les élèves, **sans exception.** C'est un moment singulier qui rompt avec le face-à-face classique du professeur avec sa classe pour aller au plus près des attentes et des besoins de chaque lycéen.

Quand un élève se trouve en difficulté, l'accompagnement personnalisé lui permet de surmonter à temps les difficultés avant qu'elles ne se cristallisent, ne s'enracinent et ne conduisent à l'échec, aux sorties précoces, au décrochage. **Dorénavant, l'école sera son propre recours.** À tous les niveaux, du primaire au lycée.

Quand un élève aspire à aller plus loin, l'accompagnement personnalisé devient un temps d'approfondissement, de recherche individuelle, d'enrichissement intellectuel. **Pour pousser chaque lycéen le plus haut possible, vers l'excellence.**

Pour tous, l'accompagnement personnalisé permet d'acquérir des méthodes de travail : prise de notes, organisation personnelle, recherche documentaire, travaux interdisciplinaires. Vous le savez, **l'autonomie que confère la maîtrise des méthodes est une clé de la réussite dans le supérieur, tout particulièrement à l'université.** Le lycée du XXI^e siècle doit bien entendu assurer la transmission des connaissances. C'est nécessaire pour acquérir une culture générale, pour disposer de repères intellectuels permettant de comprendre le monde, de vivre en société. Mais ce n'est plus suffisant dans notre société de l'information et de la connaissance. Plus que jamais, il faut aussi que le lycée transmette des méthodes.

L'accompagnement personnalisé est enfin **un temps d'aide à l'orientation**, individualisé, au plus près des questions et des recherches de chaque élève.

Ces deux heures d'accompagnement personnalisé sont intégrées à l'emploi du temps des lycéens. Il n'est pas question d'alourdir leur semaine déjà bien chargée.

Nous avons donc été conduits à redéfinir les horaires par discipline. Pour autant, il est clair que le temps d'enseignement n'est pas réduit. Il est simplement organisé différemment.

Car au fond, ce qui est essentiel, et ce que permet l'accompagnement personnalisé, c'est d'apprendre mieux.

De plus, conformément aux engagements du Président de la République, la réforme du lycée se fait à taux d'encadrement constant.

Deuxième nouveauté : deux enseignements d'exploration au lieu d'un seul aujourd'hui dans les faits

Pour que la classe de seconde joue pleinement son rôle de classe de détermination, il faut aider chaque lycéen à mieux préparer son orientation. Pour cela, le nouveau lycée leur proposera deux enseignements d'une heure et demie chacun par semaine, soit deux fois 54 heures sur l'année ! **C'est le temps qui leur permettra de découvrir les domaines disciplinaires propres à chaque série, pour mieux identifier les perspectives d'études supérieures et, au-delà, identifier les domaines professionnels vers lesquels elles ouvrent. C'est un véritable parcours de découverte.**

Comme vous le constatez, la palette des enseignements d'exploration est large : ainsi nous créons un nouvel enseignement de « littérature et société » pour montrer l'intérêt et l'ouverture des études littéraires. De même, nous proposons aux lycéens un enseignement consacré aux « méthodes et pratiques scientifiques » pour découvrir les sciences sous un jour nouveau et plus appliqué ou bien encore les différents enseignements d'exploration destinés à promouvoir les séries technologiques (« sciences de l'ingénieur », « biotechnologies », « création et innovation technologiques », etc.).

Troisième nouveauté : de l'économie pour tous les lycéens

Parmi les deux enseignements d'exploration, chaque lycéen devra suivre un enseignement d'économie, au choix :

- soit un enseignement de « sciences économiques et sociales » ;
- soit un enseignement intitulé « principes fondamentaux de l'économie et de la gestion » ;

Bien entendu, le lycéen qui le souhaite pourra suivre ces deux enseignements.

L'économie pour tous les lycéens : voilà une innovation majeure et attendue par tous les Français.

Parce que la crise mondiale révèle plus que jamais notre besoin de comprendre l'économie. Parce que l'économie concerne la vie quotidienne de chacun, elle ne doit plus rester l'affaire des seuls experts et la réforme du lycée porte la marque de cette ambition.

Le cycle terminal

Première nouveauté : la réorganisation de la classe de première

En classe de première, les élèves amorcent un début de spécialisation. Les parcours prennent chacun une « coloration » en fonction des séries mais, comme je l'ai déjà indiqué, j'ai souhaité que la classe de première soit encore suffisamment générale, transversale pour permettre encore à ce niveau les changements de parcours.

Pour cela, nous créons **un véritable tronc commun d'enseignements** pour les séries générales. Les ES, les L et les S auront quinze heures d'enseignements communs avec des contenus identiques, avec les mêmes horaires et les mêmes programmes.

Cela concerne le français, les langues, l'histoire et la géographie (quatre heures pour tous avec un programme commun, ce qui est profondément nouveau et qui ancre ces disciplines dans un socle de culture humaniste partagée), l'E.P.S., et l'E.C.J.S. (éducation civique juridique et sociale).

Ainsi, grâce à ces enseignements communs, les changements de série (en cours ou en fin d'année scolaire) seront facilités. Les élèves n'auront qu'à rattraper les pré requis dans les disciplines de spécialisation. Je l'ai dit, des « stages passerelles » seront organisés à cette fin.

Enfin, je tiens à vous préciser que les travaux personnels encadrés de la classe de première seront maintenus à l'identique et continueront à être évalués au baccalauréat.

Deuxième nouveauté : la réorganisation de la classe terminale

Avec la classe terminale, chaque lycéen entre dans le **temps de la spécialisation**. Il faut bien sûr se préparer au baccalauréat mais aussi se projeter dans l'avenir. C'est pour cela que dans chaque série des enseignements d'approfondissement sont proposés, en lien direct avec les filières du supérieur, afin de renforcer les passerelles.

Ainsi, la série L doit permettre de mieux préparer l'accès à Sciences Po ou de faire des études de droit. Demain, nous allons **consolider ces parcours d'excellence**, élargir les débouchés en proposant un enseignement de « droit » et un enseignement d'ouverture aux « grands enjeux du monde contemporain ».

Autre exemple : à l'heure de la société de l'information et de la connaissance, la France a besoin plus que jamais de compétences scientifiques en informatique. **Aujourd'hui l'informatique représente 30 % de la recherche et développement dans le monde. Aujourd'hui l'informatique est partout.** Nous ne pouvons pas manquer ce rendez-vous majeur et c'est la raison pour laquelle nous proposons en série S

une spécialisation « informatique et sciences du numérique ».

Troisième nouveauté : le rééquilibrage des voies et séries

Le lycée d'aujourd'hui est un **lycée trop hiérarchisé** avec une voie technologique subordonnée à la voie générale. Et, à l'intérieur même de la voie générale, la filière S incarne, à elle seule, l'excellence, la voie de tous les possibles, celle que choisissent ceux qui ne veulent pas choisir.

C'est ainsi que nombre de lycéens vont en S alors qu'ils n'ont pas d'appétence particulière pour les sciences. Combien poursuivent réellement un cursus scientifique dont notre société a besoin ? D'autres n'hésitent pas à redoubler leur classe de seconde dans le seul but d'intégrer une première S !

Dans ce contexte, les séries ES et L mais aussi la voie technologique constituent trop souvent un choix second pour beaucoup de familles. Le lycée de demain est **un lycée qui reconnaît l'égale dignité des filières et des séries**. Parce que les **talents sont multiples, les voies de la réussite doivent l'être aussi**. Toutes les filières peuvent prétendre à l'excellence.

Il ne s'agit pas de remplacer une voie d'excellence par une autre mais de diversifier les voies de la réussite. L'excellence ne se décrète pas. Elle se construit à travers des parcours cohérents qui offrent de vrais débouchés dans le supérieur et préparent à une insertion professionnelle réussie. C'est pourquoi ces parcours doivent être bien identifiés par les lycéens dès la classe de seconde.

Que proposons-nous pour rééquilibrer les différentes séries ?

Commençons par la **série L**.

Aujourd'hui, la série L est littéralement en voie de perdition : 11 % des élèves seulement la choisissent.

Pourtant, souvenons-nous : il y a cinquante ans, nos médecins, nos élites étaient recrutés parmi les littéraires et les philosophes !

Il faut redonner à la voie littéraire une nouvelle ambition, renforcer son attractivité, en élargissant ses débouchés. Bien entendu, la série L restera d'abord centrée sur la littérature, la philosophie et les langues. C'est sa raison d'être, c'est sa légitimité. Nous allons la renforcer en en faisant la série internationale par excellence. De la seconde à la terminale, jusqu'à 850 heures pourront être consacrées à l'apprentissage des langues étrangères, notamment au travers d'un enseignement de littérature étrangère en langue étrangère.

Mais la série L doit aussi ouvrir davantage vers de nouveaux horizons, de nouveaux débouchés. Voilà pourquoi nous créons une spécialité nouvelle avec le droit et les grands enjeux du monde contemporain. Par ailleurs, les élèves qui le souhaitent auront la possibilité de suivre un enseignement renforcé de mathématiques qui les préparera aux études supérieures, et en particulier de se tourner vers le métier de professeur des écoles ou d'envisager des études commerciales.

Série S

Il faut consolider sa vocation première qui est de **préparer aux études scientifiques**. La classe terminale sera donc recentrée sur les sciences.

Pour que le temps de spécialisation soit plus significatif en terminale, l'épreuve d'histoire et de géographie du baccalauréat sera anticipée en fin de première S. L'enseignement de l'histoire et de la géographie sera renforcé en classe de première. L'horaire (quatre heures contre 2 h 30 actuellement) et le programme seront communs aux séries ES, L et S. En classe terminale un enseignement facultatif de deux heures sera proposé aux élèves qui le souhaitent, par goût ou en fonction de leur projet d'orientation.

Série ES

La série ES se caractérise par un équilibre harmonieux entre les différentes disciplines constitutives des humanités modernes. Elle constitue dès à présent un parcours attractif pour des lycéens en quête d'une meilleure compréhension du monde économique et de la société contemporaine.

Pour mieux préparer les lycéens à l'enseignement supérieur, nous créons deux enseignements de spécialité : « économie approfondie » d'un côté, « sciences sociales » de l'autre.

Vie lycéenne

Comme vous le savez, c'est une dimension essentielle de la réforme que de veiller à ce que le lycée soit mieux adapté à son temps, favorise la responsabilisation des lycéens et facilite l'accès à la culture.

C'est pour cela que nous allons réécrire les textes relatifs aux différentes formes d'expression des lycéens et renforcer la formation de leurs élus pour leur permettre de mieux exercer leurs responsabilités.

C'est pour cela aussi que l'engagement et le bénévolat des lycéens, au sein de l'établissement comme au dehors, seront encouragés et valorisés dans le livret de compétences.

En outre, la vie culturelle va être renforcée au sein même des établissements grâce à la désignation d'un professeur « référent culture », la mise en place d'un service de plates-formes de vidéo à la demande et de

ciné clubs, et la systématisation des partenariats avec les établissements culturels.

Ces trois points ne figurent pas dans les textes qui vous sont présentés, car ils ne relèvent pas du niveau réglementaire. Mais ils me tiennent à cœur. Je tenais à vous les indiquer et nous allons nous employer à les mettre en œuvre dans les mois qui viennent, pour une application à la rentrée 2010.

En revanche, d'autres dispositions essentielles figurent dans le décret en Conseil d'État relatif au fonctionnement des E.P.L.E. Ainsi, les attributions du conseil des délégués pour la vie lycéenne sont élargies, notamment aux questions de restauration et d'internat mais surtout à tout ce qui concerne le parcours scolaire des lycéens : l'organisation de leur travail personnel, l'accompagnement personnalisé, les dispositifs pour faciliter les changements d'orientation, l'information relative à l'orientation, aux études universitaires, aux carrières professionnelles, sans oublier les échanges culturels et linguistiques. Dorénavant, tous les travaux réalisés dans le cadre de cette instance seront portés systématiquement à la connaissance du conseil d'administration.

Vous le voyez, cette réforme est aussi une réforme pour les lycéens, une réforme pour les préparer aux responsabilités de l'âge adulte. Et ils savent déjà les exercer ainsi que j'ai pu le constater lors de la dernière réunion du Conseil national de la vie lycéenne, la semaine passée. Les propositions qu'ils m'ont soumises étaient en effet approfondies et pertinentes. Ils ont en particulier exprimé le souhait de simplifier le mode d'élection des délégués de la vie lycéenne, ce qui fera l'objet d'un amendement qui vous sera présenté tout à l'heure.

L'autonomie

Enfin, je veux vous faire part d'une véritable conviction : la réforme du lycée est ambitieuse mais cette ambition ne deviendra réalité que si le terrain se l'approprie pleinement. Ce sont tous les acteurs de la communauté éducative - professeurs, conseillers principaux d'éducation, personnels de direction, conseillers d'orientation-psychologues, infirmières, médecins, agents de service... - qui feront vivre cette réforme dont notre pays a besoin.

C'est pourquoi je veux renforcer **les marges d'initiative et de responsabilité dont disposent les établissements**.

Rassurez-vous : je suis, comme vous, très attaché au caractère national de l'éducation, avec des horaires, des programmes et des examens nationaux. **Je ne vais pas créer le lycée à géométrie variable ou le lycée à territoire variable. Pas plus que le baccalauréat à géométrie variable.**

Mais il n'y a **aucune contradiction entre le caractère national de l'éducation et une plus grande liberté d'initiative locale**. En effet, c'est au plus près des élèves que se construisent les réponses pédagogiques adaptées à leurs besoins pour conduire chacun vers la réussite.

Jusqu'à présent, tout se décidait depuis la rue de Grenelle, jusqu'à la demi-heure en groupe à effectif réduit, alors que les besoins peuvent être beaucoup plus importants ou ne pas exister.

Une telle situation ne saurait perdurer. Parce que les situations sont différentes, parce que les élèves sont différents, parce que le niveau des classes n'est pas le même, parce que les lycées ne sont pas les mêmes, nous devons laisser aux établissements davantage de liberté, de créativité. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé de globaliser les moyens permettant de constituer des groupes à effectif réduit au lycée et de laisser les équipes pédagogiques décider de leur utilisation. C'est aussi aux équipes pédagogiques qu'il revient de définir les modalités de mise en œuvre de l'accompagnement personnalisé.

Mais, pour que les établissements se saisissent pleinement des nouvelles possibilités que nous leur offrons, il faut **donner toute sa place au conseil pédagogique**, qui a été instauré par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École. C'est pour cela que vous aurez à vous prononcer sur le décret en Conseil d'État, relatif au statut des établissements publics locaux d'enseignement. Ce décret a pour objectif de préciser les attributions et le fonctionnement du conseil pédagogique qui, jusqu'alors, n'avait fait l'objet d'aucune mesure d'application.

Séries technologiques STI/S.T.L.

Mesdames et Messieurs,

La réforme que je vous présente aujourd'hui marque une étape importante dans la rénovation du lycée. Alors que la voie professionnelle vient d'être réformée, il vous revient aujourd'hui d'examiner les textes qui dessinent la voie générale de demain. Il nous restera une dernière étape à franchir pour aller au terme de ce processus : la rénovation de la voie technologique, qui sera effective à partir de la rentrée 2011.

Ses principes sont posés dès aujourd'hui dans le « décret orientation » qui vous est présenté. Nous y affirmons avec netteté la vocation de la voie technologique à conduire vers des études supérieures.

Comme vous le savez, la série STG (sciences et technologies de gestion) a été rénovée en 2005, la série ST2S (sciences et technologies de la santé et du social) en 2007. Ces deux séries proposeront à partir de la rentrée de 2011 un temps d'accompagnement personnalisé intégré à l'emploi du temps des élèves.

Mais les séries STI et STL n'ont pas évolué depuis 1993, avant même la naissance des élèves qui y étudient aujourd'hui et alors que les sciences et les technologies ont considérablement évolué au cours de ces deux décennies. Comme pour toutes les autres premières, nous devons être en mesure de proposer aux élèves, dès la rentrée 2011, des parcours technologiques renouvelés. Cela nous laisse le temps d'imaginer des parcours ambitieux, en prise avec les enjeux de notre temps, et de mener une large concertation avec les collectivités territoriales.

Vous le savez, des discussions ont déjà été engagées sur ce sujet avec les partenaires sociaux. Elles se poursuivront sur la base des expertises conduites par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'Éducation nationale. **Je reviendrai devant vous au mois de mars prochain pour présenter les choix qui auront été arrêtés.**

Mais, dès à présent, je veux tracer avec vous les grandes lignes des futures séries STI et STL : les enseignements généraux y seront renforcés, tout en maintenant bien sûr un fort ancrage des enseignements technologiques qui font la spécificité et la réussite de ces séries. Les élèves suivront deux langues vivantes, contre une seule aujourd'hui. Tous les élèves bénéficieront d'un accompagnement personnalisé, de deux heures par semaine, comme dans la voie générale.

Enfin, les spécialités seront entièrement repensées. Aujourd'hui, les séries STI et STL sont éclatées entre dix-sept spécialités ou options et enferment les élèves dans des trajectoires souvent irréversibles, dès la classe de première. Cette spécialisation excessive tend à brouiller la distinction entre les séries technologiques et les formations offertes dans le cadre de la voie professionnelle rénovée. Elle est en partie responsable de la désaffection que connaissent les séries STI, de l'ordre de 20 % en moins de dix ans. Il nous appartient donc de dessiner ensemble un projet ambitieux, porteur de sens et d'avenir pour faire des voies technologiques des filières d'excellence, ouvertes sur de larges perspectives d'orientation et de poursuite d'études.

Pour cela, les formations qui seront dispensées devront être davantage polyvalentes et permettre aux élèves d'aborder plusieurs grands champs technologiques. Un tronc commun d'enseignements sera mis en place afin de donner une plus grande cohérence entre les différents parcours et faciliter l'accès aux études supérieures. Les enseignements utiliseront davantage les outils numériques de simulation.

Quatre ou cinq spécialités pourraient être proposées dans la filière STI, construites autour de grandes thématiques attractives et porteuses de sens comme par exemple : l'énergie et le développement durable ; les systèmes d'information et le numérique ; l'architecture et la construction ; l'innovation technologique et l'éco-conception ; les arts appliqués. La future série STL, quant à elle, serait consacrée aux sciences appliquées en laboratoire (biotechnologies, biochimie, sciences physiques et chimiques).

Ces hypothèses seront discutées et approfondies dans les semaines à venir mais, vous le savez, la rénovation des séries technologiques est un enjeu stratégique pour notre pays. Elles constituent des parcours d'excellence et doivent permettre à davantage de jeunes de poursuivre des études supérieures.

Je l'ai dit, notre lycée doit favoriser la réussite de chaque élève. Cela vaut pour toutes les voies du lycée, pour la voie générale, pour la voie professionnelle, pour la voie technologique, car je crois profondément en la diversité des formes d'excellence.

La réforme du lycée d'enseignement général et technologique que je vous ai présentée traduit pleinement cette volonté de proposer une diversité de parcours tournés vers l'excellence.

Tous ceux qui croient en la force émancipatrice de l'École de la République, tous ceux qui croient en la force de la pédagogie pour conduire chaque élève vers la réussite reconnaîtront, je le pense, je le souhaite, l'ambition de cette réforme, une réforme que nous avons voulue pour nos lycéens.

Je vous remercie.

Pages à consulter



Suivre l'actualité de la réforme du lycée

Conseil supérieur de l'éducation

Mise à jour : décembre 2009

Infos site

[Contact](#)
[Espace presse](#)
[Plan du site](#)
[Liste des sigles](#)
[Mentions légales](#)
[Crédits](#)

Accessibilité

[Accessibilité du site](#)
[Référentiel général d'accessibilité pour les administrations](#)

Abonnements

[Flux rss](#)
[Sommaire du Bulletin officiel](#)

Sites publics

[MonServicePublic.fr](#)
[Legifrance](#)
[Référentiel Marianne](#)

Sites de l'Éducation

[Eduscol](#)
[Educnet](#)
[Onisep](#)
[CNED](#)
[Scérén-CNDP](#)
[Sites académiques](#)